

**Commune d'UCCLE**  
Monsieur Marc COOLS  
Echevin de l'Urbanisme  
Place Jean Vander Elst, 29  
B – 1180 UCCLÉ

V/Réf : U13/F° 16-40844-2012  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.318/s.548  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLÉ. Avenue Napoléon, 59.  
Remise en peinture des façades (régularisation).  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 19 décembre 2013, en référence, reçue le 24 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 15 janvier 2014.

La demande concerne une maison qui se situe sur une parcelle qui jouxte celle de la maison Steenhoudt, construite en 1953-54 par les architectes J. Dupuis et S. Guillissen-Hoa.  
Elle vise à régulariser la remise en peinture des façades passant du blanc au gris anthracite.

A l'examen de la demande, s'il s'avère que l'intervention réalisée n'a pas d'impact direct sur la maison classée, la CRMS estime que le choix de la couleur anthracite n'est pas judicieux. De manière générale, elle préconise en effet des tons clairs qui présentent un coefficient de réflexion suffisant (de l'ordre d'au moins 70%).

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation d'autres remarques qu'appellerait la demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : M. S. Plompen (+ par mail MM. S. Plompen, Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme K. Franssens.